

PV Conseil 10/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2024

Membres présents : Mrs et Mmes DELGOULET Cyril, PELLERIN Laurent, LEYMARIE Robert, PIVHON Yvon, GERAUD Sandrine, BIGEAT Arnaud, AUREJAC Christophe, RAFFAILLAC Georgette, LACOMBE Daniel, BOTERF Isabelle, NAVALON Mathias

Secrétaire de Séance : GERAUD Sandrine

Rappel ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 2 juillet 2024
- 3- Délibération subvention voyage enfant ALSH
- 4- Délibération subvention BAFA pour un jeune villacois
- 5- Délibération subventions ménages transport scolaire
- 6- Délibération convention bâche incendie lieu-dit Brolaud
- 7- Délibération travaux isolation maison Belair
- 8- Délibération location boulangerie
- 9- Délibération adressage changement de nomination d'une voie
- 10- Décisions du maire prises dans ses délégations
- 11- Questions diverses.

1) Secrétaire de séance

Madame Sandrine Geraud a été désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 2 juillet 2024.

Le PV a été adopté à l'unanimité.

3) Délibération attribution subvention voyage ALSH

Le conseil municipal a attribué une subvention à un ménage dont l'enfant fréquente l'accueil de loisirs de Badefols et qui a bénéficié d'un séjour à la mer pendant l'été 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté l'attribution de cette subvention

4) Délibération subvention BAFA pour un jeune villacois

Le conseil municipal a attribué une subvention à un jeune Villacois qui a passé son BAFA.

5) Délibération subventions ménages transport scolaire

Le conseil municipal a attribué des subventions à 3 ménages de Villac pour participer aux frais de transports scolaires de leurs enfants.

6) Délibération convention bâche incendie lieu-dit Brolaud

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention qu'il va soumettre à Monsieur Guillaume Chazarain, relative aux conditions de mise à disposition d'un point d'eau incendie sur un terrain privé lui appartenant qui servira pour le secteur géographique du lieu-dit de Brolaud – 24120 Villac.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et à engager les frais d'achat de la bâche incendie d'une contenance de 120 mètres cube.

7) Délibération travaux isolation maison Belair

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a fait établir des devis pour isoler la maison Bel air, située au 279 rue Louis Delord – 24120 Villac, propriété de la commune. Deux devis ont été établis par l'entreprise Iso Inter établie à Objat. Le premier devis concerne l'isolation du plancher via des panneaux de polystyrène. Le deuxième devis concerne la fourniture et la pose de laine de verre entre le plancher et le plafond.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour commander ces travaux.

8) Délibération location boulangerie

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu la candidature de Monsieur Grégory Jardon résidant rue Louis Delord à Villac pour reprendre la boulangerie. La profession de boulanger étant son métier d'origine, la candidature semble convenir pour reprendre ce commerce qui fera revivre le village.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la location de la boulangerie à Monsieur Jardon. Le bail commercial sera rédigé par l'office notariale de Terrasson. Il inclura l'exploitation de la licence IV appartenant à la commune. Les frais de l'acte notarié seront à la charge de Monsieur Jardon Grégory. Un état des lieux d'entrée (et de sortie le cas échéant) dans le local de la boulangerie sera établi par un huissier de justice et sera pris en charge par la commune. Une convention de prêt à usage pour le matériel mis à disposition de Monsieur Jardon sera établie. Cette convention englobe le prêt du matériel suivant : un pétrin à bras plongeant, un four ventilé, une vitrine, une tour viennoiserie et une armoire réfrigérée positive.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec Monsieur Gregory Jardon incluant l'exploitation de la licence IV appartenant à la commune qui sera établi par l'office notariale de Terrasson

D'autoriser Monsieur le Maire à demander les services d'un huissier de justice pour établir un état des lieux d'entrée dans le local commercial et de sortie le cas échéant

D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Grégory Jardon la convention de prêt à usage de matériels présents dans le local commercial.

9) Délibération adressage changement de nomination d'une voie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération a été prise le 2/07/2024 pour renommer l'ensemble des lieux dits de la commune de Villac pour être en conformité

avec les nouvelles normes d'adressage des communes. Il expose que par délibération numéro 2024/042, le conseil avait délibéré sur la création de la route de la maison bleue. Etant donné que cette adresse correspond à une impasse, il convient de la nommer impasse de la maison bleue à la place de la route de la maison bleue.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil autorise la création de l'adresse : impasse de la maison bleue.

10) Décisions du maire prises dans ses délégations

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal du numéro 2020/019 du 23 mai 2020 dans le cadre des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

001) Entretien des installations électriques des bâtiments communaux par l'entreprise Victorien Jouffre

002) Bornage du terrain entre la maison Bel air et le cimetière par Terraconex

003) Travaux de peinture maison Bel air par la société Optimal située à Terrasson

11) Questions diverses

Suite à la dégradation du auvent de la boulangerie, Monsieur le Maire a fait établir un devis et a sollicité la prise en charge des réparations par l'assurance de la commune.

Levée de séance : 21h 55

Le Maire

Laurent PELLERIN

Le secrétaire

Sandrine GERAUD